

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 février 2024

Séance ordinaire du **06 février 2024** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers : Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15 Secrétaire de séance : M. MOSCHLER Vincent
Présents : 14
Absents : 01 Date de convocation : 30 janvier 2024
Nombre de procuration(s) : 0

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - ROSFELDER
Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mme RIEUX Dominique.

5. Travaux de méandrage du cours de l'Ehn par l'Eurométropole – Information

M. Hervé BENTZ présente à l'assemblée, le projet de renaturation de l'Ehn sur le ban de Blaesheim uniquement, initié par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de la Directive Européenne Cadre sur l'eau de 2000 qui impose aux états européens de veiller à ce que l'ensemble des cours d'eau retrouve un bon état général d'ici 2027.

En l'occurrence, dans le cas présent, il s'agit de reméandrer le cours d'eau de l'Ehn. Au fil du temps, l'Ehn a été fortement rectifié et artificialisé. La rivière présente un tracé linéaire et rectiligne avec un lit mineur large et surcalibré ralentissant le courant et des berges hautes et raides.

Le projet vise à repositionner le cours d'eau dans son ancien lit, méandré, sur le ban de Blaesheim pour réduire l'envasement du ruisseau et absorber l'eau de pluie en cas de gros orage.

Le projet a été présenté aux propriétaires riverains, dont la Commune d'Innenheim et l'Association Foncière, qui ont été sollicitées pour donner leur accord quant au dépôt d'engins de chantier et de matériaux sur leurs parcelles.

Coût de ces travaux 205 000,- € HT. Ils sont subventionnés à 80% dont 60% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et 20% par la Région Grand Est.

M. MOSCHLER Vincent souhaiterait que le fond du Rosenmeer soit curé, depuis le pont jusqu'aux immeubles du lotissement pour éviter tout risque d'inondation.

M. BENTZ Hervé rappelle que le bassin de rétention construit sur le ban de Griesheim est destiné à délester les réseaux et les cours d'eau en cas de forte pluie ce qui fluidifie les écoulements en amont du Rosenmeer. Néanmoins, la hauteur du pont, sous dimensionnée, est en train de se fermer pour cause d'envasement ce qui risque un jour de provoquer des inondations dans le lotissement du Rosenmeer si des travaux de curage ne sont pas effectués régulièrement.

M. le Maire informe l'assemblée que la commune n'est pas compétente pour réaliser ces travaux de curage et que la demande en a déjà été faite auprès du SMEAS.

Le secrétaire de séance,
M. MOSCHLER Vincent



Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 19 février 2024
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.

